



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 2 avril 2012

Présents: M. Olivier BAUD (EàG), M. Thomas BLÄSI (UDC), M. Rémy BURRI (LR), M. Michel CHEVROLET (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (LR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Jean-Paul GUISAN (LR), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEIG (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), M. Jean-Charles RIELLE (S), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (LR), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), M. Alexandre WISARD (Ve).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 3 avril 2012

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
~~extraordinaire~~ ²⁾

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 12 avril 2012

Objet: PA-117

Crédit de 180 000 francs destiné à la création de tribunes provisoires sur le gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Julien Cart, secrétaire